

**Syndicat des eaux  
de COULMIER-LE-SEC  
PUITS et CHEMIN D' AISEY**

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT  
de la  
TRAVERSEE DE  
COULMIER LE SEC (21400)  
sous RD 980  
(775ml)**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**Marché à procédure adaptée**

# ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES

## Entre les soussignés :

Le syndicat des eaux de COULMIER-LE-SEC, représentée par son Président en exercice, désigné ci-après « personne publique », agissant en vertu de la délibération du conseil syndical en date du 13 mars 2017, l'autorisant à engager la consultation de prestataires et à engager la commande publique relative à l'exécution du présent marché.

Et *(dans le cas d'un candidat répondant seul)*

La société ....., désignée ci-après "le titulaire"

Adresse .....

Téléphone .....

Télécopie .....

Adresse électronique (courriel) .....

N° SIRET .....

Coordonnées bancaires (joindre un RIB ou RIP)

Titulaire du compte .....

Banque .....

Agence .....

Code guichet .....

N° de compte .....

Clé RIB .....

représentée par M. / Mme ....., dûment habilité(e) à engager l'entreprise, s'engage sans réserve à exécuter le présent marché, conformément aux prescriptions qu'il définit,

**Il est convenu de ce qui suit :**

## 1) OBJET DU MARCHÉ

**Le syndicat des eaux de COULMIER-LE-SEC souhaite renouveler en 2017 le réseau d'eau potable dans sa traversée de Coulmier le Sec (21400) sous la RD 980.** Le chantier pourrait éventuellement se dérouler sur la période mi-septembre / mi-novembre.

## 2 ) PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Par dérogation à l'article 4.1 du C.C.A.G. applicable aux marchés de Travaux, les pièces constitutives du marché sont, par ordre de priorité décroissant :

### **Pièces particulières :**

- 1) le présent acte d'engagement valant Cahier des Clauses Particulières et ses annexes éventuelles
- 2) la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- 3) les différents documents remis par l'entreprise à l'appui de son offre (mémoire méthodologique, planning de réalisation, devis ...)

### **Pièces générales :**

- 4) le C.C.A.G. Travaux applicable aux marchés de Travaux

En cas de contradiction entre ces différents documents, l'ordre de priorité ci-dessus prévaudra pour toute contestation.

## 3) MODALITES DE LA CONSULTATION

**Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la signature de l'acte d'engagement par l'entreprise.**

**Les modalités de la consultation sont détaillées par le règlement de la consultation joint au présent document**

## 4) DETAIL DES PRESTATIONS A FOURNIR

### **4.1 : Etat des lieux**

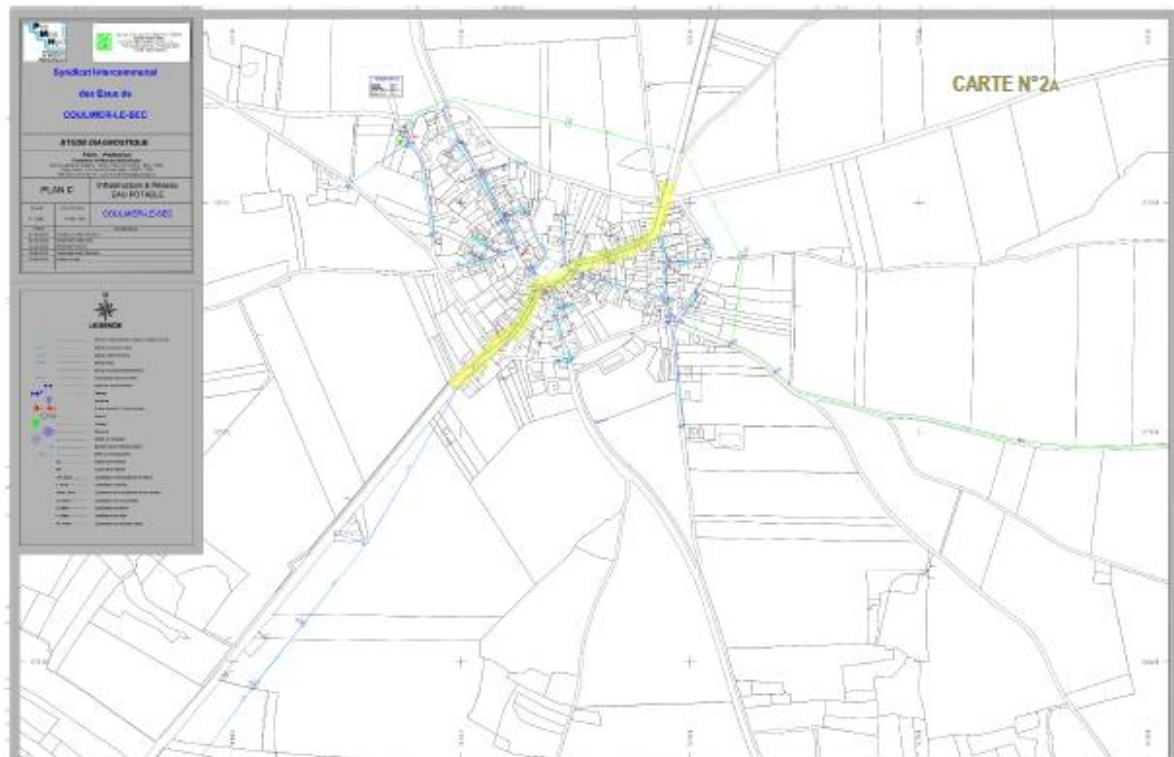
Le syndicat est composé des 3 communes de COULMIER-LE-SEC, de CHEMIN- d'AISEY et de PUIITS. 472 habitants sont desservis et il y a 278 abonnés. Le rendement du réseau est en 2015 de 66,2 %. Ces 4 dernières années, il s'est situé entre 63 et 66 %. (Chiffres rapport déléguataire 2015).

Un contrat d'affermage a été renouvelé avec Veolia à partir du 21 Juin 2014 pour une durée de 12 ans (Compteurs eau froide, Distribution, Elévation Gestion clientèle, Production, Branchements).

Le réseau (environ 21 700 ml) a été réhabilité dans sa traversée de la commune de Puits sous la RD980 en 2015 ainsi que la reprise des 22 branchements et ces travaux de renouvellement de canalisation principale sont envisagés cette année dans la traversée de Coulmier (environ 690m) et ainsi que la reprise de 32 branchements : taux de fuite 10.55 m<sup>3</sup>/j/km représentant un débit de fuite de 0.83 m<sup>3</sup>/h, (et ultérieurement travaux sur le refoulement de la station de pompage de Chemin d'Aisey).



Itinéraire en vert du refoulement de la station de Chemin d'Aisey vers Coulmier.



Localisation du tronçon : surligné en jaune sur la carte ci-dessus n°2a

## 4.2 Descriptif du projet

Renouveler la canalisation principale sous la route départementale RD 980 (axe Montbard – Châtillon sur Seine) soit environ 690 m globalement entre la vanne V1 et la vanne d'intersection de la ceinture verte sise à la sortie du village vers Châtillon sur Seine à hauteur du panneau de village. Ceci permettra de supprimer les doubles canalisations des rues concernées pour les remplacer par une unique canalisation située à l'emplacement des canalisations actuelles (DN 60 et DN 125). Il faudra bien sûr prévoir le renouvellement de 32 branchements. Pour ces branchements repris, en fonction de la position du compteur (domaine privatif), ramener ce dernier en limite du domaine public et du domaine privatif.

Photos du tronçon :



Sur google maps pour plus de vues, depuis l'entrée de Coulmier en arrivant de Châtillon sur Seine : <https://goo.gl/maps/kfXFRGERd1P>

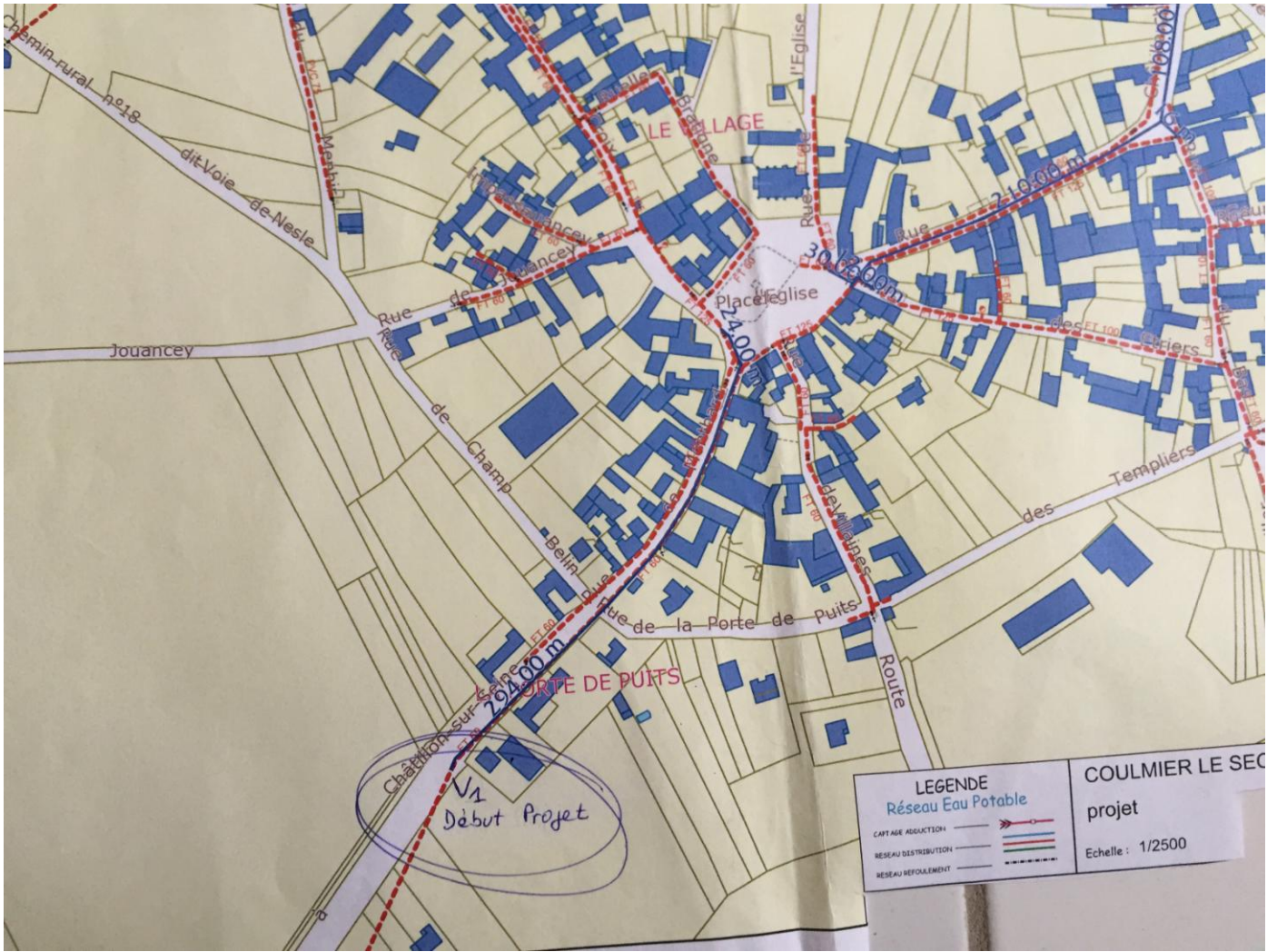
Début du projet et fin de projet : voir cartes ci-dessous :

- 1) Route de Montbard : remplacer la canalisation en fonte DN 60 par une canalisation DN 125 au même emplacement (chaussée de droite dans le sens Montbard-Châtillon)
- 2) Place de l'église : sur 24 m, poser une nouvelle fonte DN 125, en direction de la rue de la Croix
- 3) Place de l'église : sur 30m poser une nouvelle fonte DN 60 vers la rue de l'église
- 4) Place de l'église / rue des étriers : sur 12m poser une nouvelle fonte DN 125
- 5) Rue de Châtillon : sur 210m, puis 108m, puis 80m, remplacer la canalisation en fonte DN 125 par une canalisation DN 125 au même emplacement ; (chaussée de droite dans le sens Montbard-Châtillon)
- 6) Rue du Bas : sur 16m, poser une nouvelle fonte DN 125
- 7) Rue de Châtillon : mettre hors service la DN 60 située de l'autre côté de la chaussée
- 8) remplacer les 32 anciens branchements particuliers concernés et les raccorder
- 9) les 42 m de la rue des frênes ne sont plus concernés par le projet.

En matière de remblais et de réfection de voirie, les préconisations sont les suivantes :

- remblaiement par 50cm minimum de grave concassée 0/31,5 au dessus de l'enrobage du tuyau
- puis 21 cm de grave bitume classe 2
- puis fermeture de l'ensemble par 5cm d'enrobé BBSG, dépassant de chaque côté de la tranchée de 20cm afin d'éviter les remontées de fissures.

**Ces travaux sont actuellement envisagés par demi-chaussée afin de maintenir une circulation alternative par feux sur l'autre demi-chaussée. Les dispositifs de circulation seront arrêtés avec les services du département. La signalisation est à la charge du prestataire.**



Début projet



### Fin projet

Les postes de travaux concernés sont les suivants et les quantités sont données à **titre indicatif**. Il appartiendra à l'entreprise de les vérifier.

Numéro de prix	désignation	unité	quantité
1	Installation, balisage chantier, suivi de chantier, DICT, arrêt d'eau, information des riverains	U	1
2	Réalisation de fouille pour pose de canalisations et remblaiement sable autour de la conduite et au-dessus de la conduite	ml	775
3	Réalisation de fouille pour renouvellement des branchements et remblaiement sable autour des branchements	ml	150
4	Dépose ancienne installation et évacuation décharge	U	1
5	Fourniture et pose de conduite DN 60 y compris singularités et pièces de raccordement	ml	30
6	Fourniture et pose de vanne isolement DN 60 y compris tabernacle, tube allonge et bouche à clé	U	2
7	Fourniture et pose de conduite DN 125 y compris singularités et pièces de raccordement	ml	744
8	Fourniture et pose de Vanne DN 125 y compris singularités et pièces de raccordement	U	8
9	Reprise de branchement	U	30
10	Fourniture et Pose de conduite PeHD 25/32 pour reprise branchement y compris fourreau	ml	150
11	Fourniture et pose de vanne de vidange en extrémité de conduite y compris exutoire	U	2
12	Réfection de tranchée légère	M2	140
13	Réfection de tranchée lourde y compris grave concassée 0/31,5 et grave bitume classe 2	M3	895

14	Réfection provisoire de chaussée enrobé BBSG de 5cm	M2	930
15	Essai de pression et désinfection	Ens	1
16	Plan de recollement	ens	1

L'entreprise chiffrera son prix pour une fourniture fonte et proposera si elle le souhaite une variante en PEHD

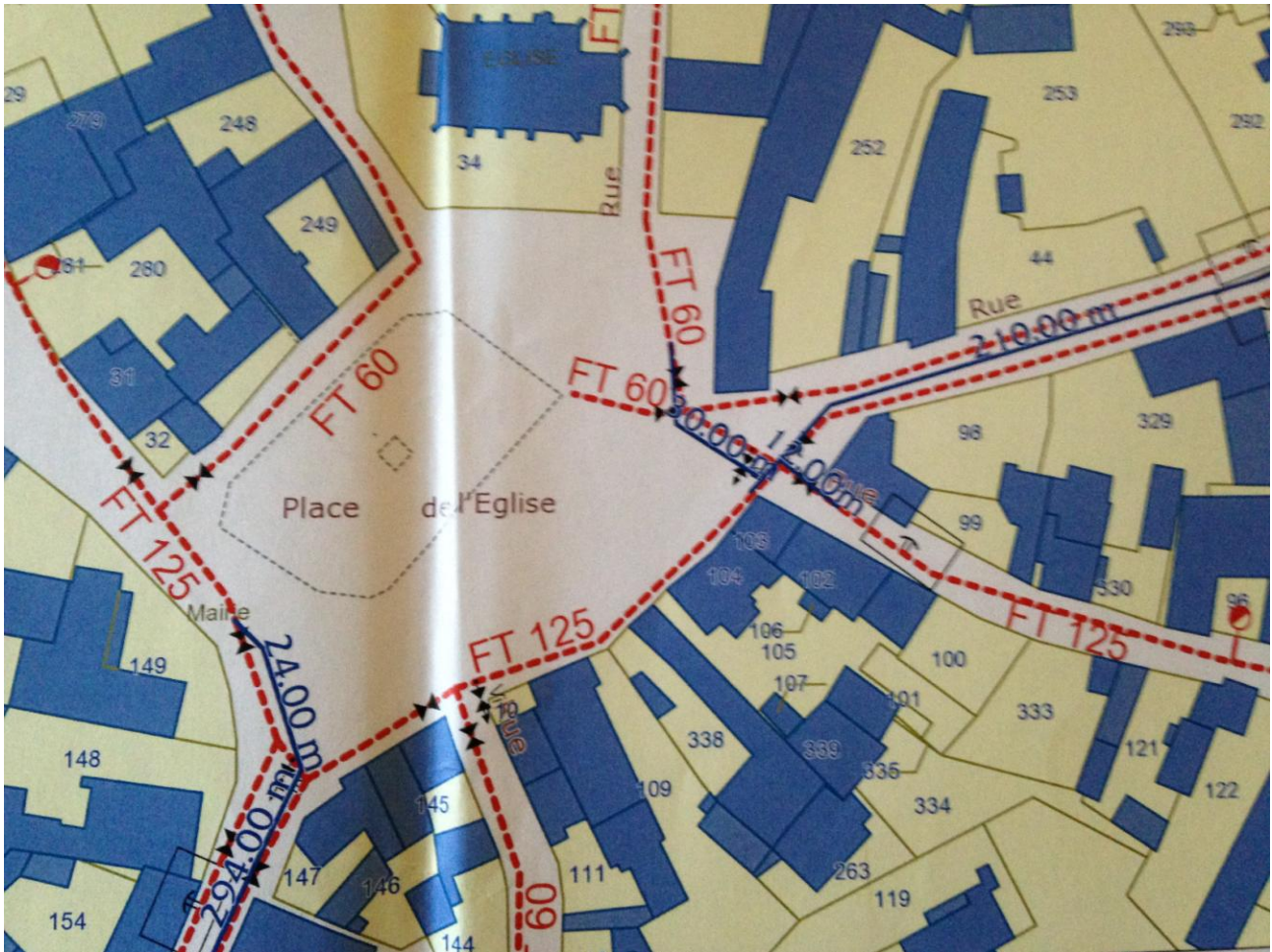
Un plan 1/2500 sera fourni lors de la visite sur place, ainsi que toutes les informations issues de l'étude diagnostic et nécessaires au chantier. Le dossier complet de diagnostic du réseau réalisé en 2011 est à disposition. Il est consultable chez le Président ou en mairie. .

Les prestations devront être conformes aux indications données dans cet état des lieux.



Situation générale





Zoom sur centre du village /

#### 4.3 Organisation des travaux et gestion de la production d'eau potable pendant les travaux :

**L'entreprise a obligation de se rendre sur place pour visiter les lieux** et vérifier que la réalisation des travaux est possible avec ses moyens.

Prendre rendez-vous auprès du Président du Syndicat

- M TARTERET Guy – 8, rue de Villaines – 21400 CHEMIN D'AISEY
- Tél : 06 88 59 83 20 Email : guy.tarteret@wanadoo.fr

- Compte tenu de la gêne apportée à la circulation sur la RD 980 et à l'alimentation des riverains (restaurant, école, commerce, etc.), l'attention du soumissionnaire est attirée sur l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour minimiser cette gêne, en lien avec les autorités administratives.
- **Les nouvelles canalisations seront placées à l'emplacement des anciennes afin que la circulation alternée soit possible par demi-chaussée.**
- Une communication provisoire de l'alimentation en eau des riverains sera installée durant la pose et la dépose.
- L'entreprise assurera pour son compte et celui du syndicat les démarches auprès des autres concessionnaires, la signalisation du chantier ainsi que le suivi et la surveillance en dehors des heures ouvrables.
- **Avant toute réalisation et intervention sur le terrain, le projet devra avoir reçu l'approbation du Président du syndicat : organisation des travaux et planning, plan de pose, matériel proposé, etc.**
- Les travaux seront réalisés suivant la charte de qualité nationale des réseaux d'eau potable

- Les variantes sont autorisées en supplément de la solution de base. L'entrepreneur répondra donc d'abord à la solution de base puis s'il le désire proposera une solution variante.

5 ) RENDU

L'entreprise aura, à la fin de son intervention à transmettre sous formes papier et informatisée :

- Les plans à l'échelle 1/2500 et 1/1000 pour les points de raccordement et sous format autocad.
- La documentation technique sur les matériels hydrauliques installés.
- Une retenue de 5% sera effectuée sur les décomptes du chantier aussi longtemps que les plans n'auront pas été fournis.

6 ) DELAIS DE REALISATION

**Il est fixé à 2 mois, précédé de 15 jours de préparation, soit 2,5 mois au total.**

**Néanmoins, le « feu vert » de démarrage des travaux sera donné par les autorités publiques gestionnaires de la voie.**

7 ) MISE EN FORME DE L'OFFRE :

Les candidats fourniront un chiffrage détaillé de leurs prestations, de l'organisation du chantier et du planning projeté.

8) MONTANT DU MARCHÉ - CONTENU DES PRIX

La commande sera établie de façon globale et forfaitaire, à un prix ferme, non révisable.

**8.1 - MONTANT DU MARCHÉ**

**Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire égal à :**

*à compléter par le candidat*

Montant HT :	€
Montant de la TVA *:	€
Montant TTC :	€

En lettres, .....  
 .....€ toutes taxes comprises

**\* Le montant des sommes dues au titre du présent marché est calculé en appliquant le taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de cette taxe.**

Variante

Variante 1 / Montant HT :	€
---------------------------	---

## 8.2 – CREANCE PRESENTEE EN NANTISSEMENT OU EN CESSION

La créance maximale pouvant être présentée en nantissement ou cédée est ainsi fixée à :

<i>Montant total du marché moins montant sous-traité</i>	€ TTC (en chiffres)
	€ TTC (en lettres)

## 8.3 – ACTUALISATION DES PRIX

Les prix sont fermes et définitifs, aucune actualisation ne sera opérée.

## 8.4 - CONTENU DES PRIX

Les prix globaux et forfaitaires du marché incluent l'ensemble des prestations nécessaires à son exécution, conformément aux prescriptions techniques qu'il définit.

En outre, ces prix comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations y compris les frais généraux.

Ils intègrent notamment, le cas échéant, tous les frais associés à l'accès à l'information nécessaire à l'exécution des prestations, à l'utilisation de logiciels spécifiques, la participation aux réunions d'orientation des travaux avec le maître d'ouvrage, les frais de secrétariat, de reprographie et de livraison des résultats de l'étude, ainsi que les frais de déplacement.

Par conséquent, le titulaire devra exécuter à ses frais, toutes prestations omises dans sa proposition et nécessaires à la bonne exécution du marché.

## 9) PAIEMENTS

Les candidats sont informés que le paiement des prestations interviendra en une seule fois après l'achèvement complet de la mission du prestataire et le rendu des documents prévus au présent cahier des charges, **sauf si le prestataire en fait la demande explicite.**

Le versement sera assuré par le Trésorier de la collectivité.

## 10) DELAI DE MANDATEMENT ET INTERETS MORATOIRES

Les délais de mandatement et le versement des intérêts moratoires seront ceux de la réglementation en vigueur lors de l'exécution du marché.

## 11) PENALITES DE RETARD

L'application des pénalités de retard s'appliqueront selon le CCAG – Travaux.

Le délai d'exécution fixé au présent cahier des charges fera courir ces pénalités.

**Le Représentant  
de la Collectivité  
Guy Tarteret**

**Le Représentant  
de l'Entreprise**

à.....,  
Le \_\_\_\_\_ 20\_\_

à.....,  
Le \_\_\_\_\_ 20\_\_

Annexe n°  à l'Acte d'Engagement  
Relative à la présentation  
d'un Sous-Traitant ou Acte Spécial

Article 62 de l'ordonnance 2015-899 du  
27 juillet 2015

A. Marché

---

Objet	
-------	--

B. Identifiants

---

Collectivité :	
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du CMP :	
Comptable assignataire :	
Nom ou dénomination et adresse du titulaire :	

C. Prestations sous-traitées

---

Nature	
Montant TVA comprise	

## D. Sous-traitant

---

Nom, prénom ou dénomination :	
Forme juridique de la société :	
Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :	
Adresse :	
Téléphone :	

### Le sous-traitant :

a droit au paiement direct (obligatoire si la sous-traitance atteint 600 € TTC)

n'a pas droit au paiement direct.

### Le présent document :

a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement ;

## E. Conditions et modalités de paiement

---

Compte à créditer (intitulé, numéro, etc...)	
--	--

### Avance forfaitaire

---

– Le sous-traitant accepte le versement de l'avance (\*)

Le sous-traitant refuse le versement de l'avance (\*)

(\*) cochez la bonne réponse. A défaut le titulaire est présumé accepter l'avance

### Autres paiements

---

(indiquer les modalités de calcul et de paiement des acomptes)

### Retenue de garantie

---

#### Le sous-traité :

Ne prévoit pas de retenue de garantie.

## Pénalités

---

Le sous-traité prévoit :

des pénalités de retard

des pénalités d'indisponibilité dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être dues par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.

des pénalités d'indisponibilité qui seront calculées selon la formule suivante :

## Modalités de variation des prix

---

Date ou mois d'établissement des prix :

Mode de règlement : le virement

### **E. Exemple unique du titulaire - à remplir uniquement en cas de sous-traitance en cours d'exécution du marché**

Le titulaire a rendu à la personne responsable du marché ou au représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché, l'exemplaire unique qui lui a été délivré en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances.

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché a modifié la formule d'exemplaire unique du titulaire afin de tenir compte de la présente déclaration de sous-traitance.

L'exemplaire unique a été remis à l'établissement de crédit et n'a pu être restitué. Toutefois, le titulaire a produit une mainlevée de l'établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement de la créance est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée ou qu'il a été réduit de manière à réaliser cette condition.

**Si aucune de ces deux conditions n'est remplie la sous-traitance en cours de marché est impossible.**

## **F. Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant**

Le prestataire de service présente le sous-traitant désigné ci-dessus.

Les conditions de paiement et les modalités de règlement du sous-traitant sont précisées par le candidat ou le titulaire à la rubrique D du présent imprimé.

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité publique ou de l'établissement, compétent pour signer le marché accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

le  (date d'apposition de la signature ci-après)

### **Le prestataire**

le  (date d'apposition de la signature ci-après)

**La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de l'établissement, compétent pour signer le marché.**

## **G. Notification au sous-traitant de l'annexe à l'acte d'engagement du marché avec le titulaire, ou de l'acte spécial**

Si l'agrément du sous-traitant est accepté au moment de la remise de l'offre ou de la proposition par le titulaire, la notification consiste en la remise au sous-traitant d'une photocopie certifiée conforme de l'acte d'engagement du marché public passé avec le titulaire et en annexe, du présent document.

Si l'agrément du sous-traitant est accepté en cours d'exécution du marché, la notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du présent document au sous-traitant. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, retourner l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

le  (date d'apposition de la signature ci-après)